



Actualités OFS

4 Economie nationale

Neuchâtel, mars 2013

Stock de capital net non financier

Rapport méthodologique

Renseignements:

Valérie Dubosson, OFS, Section Comptes nationaux, tél. 032 713 61 34

e-mail: valerie.dubosson@bfs.admin.ch

Ueli Schiess, OFS, Section Comptes nationaux, tél. 032 713 60 66

e-mail: ueli.schiess@bfs.admin.ch

N° de commande: 819-1300-05

Table des matières

1	Introduction	3
2	Présentation des comptes de patrimoine	4
3	Etat des lieux de l'information disponible en Suisse	5
4	Méthodologie	6
4.1	Durées de vie des actifs fixes	6
4.2	Séries historiques de la FBCF	8
4.3	Fonction de survie des actifs fixes	9
4.4	Fonctions d'amortissement des actifs fixes	9
5	SDCN: des prix constants aux prix courants	11
6	Conclusions	13
7	Bibliographie	14
	Liste des abréviations	15
	Annexe	16
	Définition des différentes catégories d'actifs non financiers	16

Tableaux	
T1	Nomenclature des actifs fixes selon les deux critères de regroupement 4
T2	Durées de vie des actifs fixes selon les Comptes nationaux 7
T3	Disponibilité des données selon les Comptes nationaux 7

1 Introduction

Le capital est un élément fondamental de l'activité économique d'un pays par son rôle de composante de la richesse ainsi qu'en tant que source de revenu par son intégration dans le processus de production. Les données sur le stock de capital sont non seulement primordiales pour les études du processus de production, mais également parce qu'elles constituent un élément crucial des analyses de la productivité¹.

Le stock de capital fait partie intégrante des Comptes nationaux (CN), puisque le Système européen des comptes (SEC 95), manuel de référence des CN, le mentionne d'une part comme un élément clé des comptes de patrimoine et d'autre part parce qu'il sert de base pour les calculs de la consommation de capital fixe (ou amortissements), nécessaire à l'établissement de résultats en valeur nette.

Les comptes de patrimoine représentent la richesse d'une nation et constituent, en quelque sorte, le « bilan » de l'économie. La Suisse dispose de **comptes de patrimoine financiers** depuis 2005. Ces comptes financiers, mis sur pied par un groupe de travail composé de représentants de la Banque nationale suisse (BNS) et de l'Office fédéral de la statistique (OFS) fournissent des informations sur l'importance et la structure des actifs et passifs *financiers*².

Depuis 2006, l'OFS publie des résultats sur le stock de capital net non financier (SDCN) pour **l'économie nationale**³. **Le SDCN non financier mesure l'état des actifs fixes d'une économie, soit le patrimoine non financier.** En Suisse, les actifs fixes contenus dans le stock de capital net non financier sont les logements, les ouvrages de génie civil, les machines et équipements, les actifs cultivés ainsi que les logiciels.

Le présent rapport fait un **état des lieux** de la **méthode** utilisée par l'OFS pour produire les résultats du SDCN pour l'économie nationale. Le premier chapitre présente brièvement la logique des comptes de patrimoine. Un inventaire de l'information statistique disponible en Suisse est ensuite dressé, puis la méthodologie utilisée par l'OFS est présentée dans le chapitre 4. La mise en pratique de cette méthodologie pour le stock de capital net ainsi que la problématique de la valorisation est détaillée dans le chapitre 5. Enfin, le chapitre 6 clôt ce document en présentant brièvement les travaux et analyses pouvant être effectuées sur la base du SDCN par l'OFS et ses partenaires.

¹ Concernant le stock productif et les calculs relatifs à la productivité multifactorielle, le lecteur trouvera toutes les informations nécessaires dans: Rais, G. et Banatte, S. (2013), « Productivité multifactorielle – rapport méthodologique », OFS, Neuchâtel.

² Pour des informations concernant le patrimoine financier, voir le site de la BNS à l'adresse suivante: www.snb.ch rubrique Publications, puis Publications de données statistiques puis Comptes financiers.

³ Les résultats de ces travaux sont disponibles en ligne sur le site de l'OFS à l'adresse suivante: www.bfs.admin.ch. Toutes les informations sur le stock de capital sont regroupées sous le thème de l'Economie nationale.

2 Présentation des comptes de patrimoine

Dans les Comptes nationaux, les comptes de patrimoine représentent le « bilan » de l'économie suisse. En effet, on y trouve toutes les informations qui sont disponibles à un niveau macroéconomique sur les éléments financiers et non financiers du patrimoine des différents acteurs économiques. Les comptes de patrimoine sont habituellement établis sur une base annuelle. En simplifiant, on peut dire que, partant d'une situation en début d'année (compte d'*ouverture*), on enregistre les effets des différentes transactions dans le compte des *variations* du patrimoine pour aboutir aux comptes de *clôture*⁴.

Comme mentionné précédemment, ce document présente les réflexions menées sur le patrimoine *non* financier. Ce dernier couvre un champ très large. En effet, le manuel de référence des CN, le Système européen des comptes 1995 (SEC 95)⁵, distingue une grande variété d'actifs qui, pour des raisons de simplifications, sont regroupés au moyen de deux critères.

Premier critère: actifs *produits* vs actifs *non produits*.

La question sous-jacente est de savoir si un actif résulte ou non d'un processus de production. Ce critère permet de distinguer clairement un logement, qui résulte d'un processus de production, des réserves de pétrole par exemple. Ces dernières sont typiquement des actifs non produits.

Deuxième critère: actifs *corporels* v. actifs *incorporels*.

Les actifs incorporels couvrent un champ relativement limité où on trouve principalement les brevets, les fonds commerciaux, les logiciels et les œuvres littéraires. Les actifs corporels, par contre, couvrent un nombre important d'actifs comme par exemple les logements, le matériel de transport, et les terrains.

Une **nomenclature détaillée** des différentes catégories d'actifs figure dans l'Annexe du présent rapport.

T1 Nomenclature des actifs fixes selon les deux critères de regroupement

Intitulé	Exemples
Actifs produits	
Actifs fixes	
Corporels	Logements, génie civil, machines
Incorporels	Prospection minière, logiciels, œuvres littéraires et artistiques
Stock de biens	Matières premières et fournitures, travaux en cours, produits finis et biens destinés à la revente
Objets de valeur	Métaux précieux, antiquités
Actifs non produits	
Corporels	Terrains, gisements
Incorporels	Brevets, baux, fonds commerciaux

⁴ Comme indiqué, il s'agit ici d'une présentation simplifiée des comptes de patrimoine. En effet, outre les diverses transactions, le résultat enregistré dans ces comptes est affecté par l'impact des changements de prix (plus-values et moins-values touchant le patrimoine) et par des événements extraordinaires qui, telles les guerres et les catastrophes naturelles, peuvent frapper durablement les diverses composantes du patrimoine.

⁵ Office statistique des communautés européennes (Eurostat), *Système européen de comptes, SEC 1995*, Office des publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg 1996.

3 Etat des lieux de l'information disponible en Suisse

La confrontation de la nomenclature présentée dans le chapitre précédent avec les données existant en Suisse montre qu'une part significative du compte de patrimoine non financier peut être évaluée. En effet, les données disponibles permettent, moyennant certaines hypothèses de travail, des premières estimations pour les **actifs fixes corporels produits**, qui regroupent les logements, les ouvrages de génie civil, les machines et équipements et les actifs cultivés, ainsi que pour les **logiciels** (actifs fixes incorporels produits). En comparaison avec d'autres pays disposant d'un compte de patrimoine non financier complet (notamment France, Australie, Canada), la part couverte en Suisse représente un peu plus de la moitié.

En l'état, il n'est toutefois pas possible de couvrir l'**intégralité** des positions du compte de patrimoine. Dans certains domaines, tels que les objets de valeur, les données ne permettent pas de construire un stock, tandis que dans d'autres domaines, force est de constater une absence totale de données. Ceci est par exemple le cas pour les **actifs corporels non produits** (terrains, gisements, etc.) et les **actifs incorporels non produits** (brevets, baux, fonds commerciaux).

Ainsi, l'OFS a décidé depuis 2006 de travailler uniquement sur les **données existantes** et de publier un compte de patrimoine non financier partiel, nommé le stock de capital net non financier (SDCN). Par conséquent, aucune nouvelle enquête ne sera mise sur pied, à court terme, pour couvrir les besoins spécifiques du compte de patrimoine. Ce choix s'explique par deux éléments:

- Une nouvelle enquête augmenterait fortement la charge statistique des entreprises. Or, l'OFS a pour ligne de conduite de limiter autant que possible cette charge. Dans le cas présent, une analyse «*coûts-bénéfices*» indique qu'une telle enquête engendrerait vraisemblablement des coûts disproportionnés en regard du gain d'information obtenu.
- L'information existante porte non seulement sur des actifs particulièrement intéressants pour l'analyse macro-économique, mais également sur des actifs pour lesquels existe un large consensus quant aux règles à suivre en termes de mesures et de quantifications.

4 Méthodologie

Comme noté supra, les recherches effectuées à l'OFS ont porté sur les stocks d'actifs fixes corporels produits et les logiciels. En d'autres termes, si on reprend les critères de classification des CN présentés auparavant, l'analyse se concentre sur les actifs fixes qui:

1. résultent d'un processus de production.
2. entrent dans un processus de production.

Le stock de capital peut être estimé de plusieurs façons. La méthode la plus courante est celle de la *méthode de l'inventaire perpétuel (Perpetual Inventory Method ou PIM)*, dont le principal avantage est qu'elle ne nécessite pas de connaître une estimation d'un stock de départ à un moment donné. La Suisse ne disposant pas d'informations sur les stocks d'actifs fixes, le choix s'est porté sur cette méthode, qui consiste à cumuler les investissements dans les biens d'équipement et la construction réalisés sur la *durée de vie* choisie pour chaque type de biens, puis d'en estimer leur valeur nette, c'est-à-dire leur valeur après en avoir déduit l'amortissement et les actifs retirés du stock. Le stock de capital net reflète la richesse totale à un instant précis, c'est pourquoi il est également fréquemment appelé «*patrimoine*».

Cette méthode requiert **les informations de base suivantes**:

1. des hypothèses sur la durée de vie utile des actifs fixes,
2. des séries historiques de la formation brute du capital fixe (FBCF) (ou investissements),
3. des hypothèses sur la mortalité (ou la survie) des actifs fixes,
4. des fonctions d'amortissements des actifs fixes.

4.1 Durées de vie des actifs fixes

La méthode de l'inventaire perpétuel nécessite de longues séries sur la FBCF. Il s'avère que la «longueur» des séries requises dépend de la *durée espérée de vie en année*: plus cette espérance est élevée, plus la série doit être longue pour qu'un stock de capital puisse être construit. Le choix de la méthode de l'inventaire perpétuel implique que l'on doive tenir compte de la durée de vie *maximale* des actifs fixes.

Concrètement, cela signifie que les séries longues doivent couvrir la **durée de vie des divers actifs**. Ainsi, si un actif a une espérance de vie de 18 ans, il faut construire une série longue de 18 ans. Le tableau T2 ci-dessous donne les durées de vie des actifs retenues par les CN. Il fournit également le degré de détail de l'information à disposition (types d'actifs) pour le calcul du SDCN.

La période pour laquelle on désire calculer un stock de capital va déterminer les années pour lesquelles des séries historiques seront nécessaires: les analystes désirent habituellement des séries aussi longues que possible. Dans le cas du stock de capital net, un tel exercice bute rapidement sur des lacunes au niveau des données de base. Afin d'assurer la cohérence avec le cadre central des CN, l'OFS a décidé qu'une estimation du SDCN devait être disponible à partir de **1990**.

Le tableau T3, ci-dessous, établit, d'une part l'année à partir de laquelle l'information doit être disponible pour qu'un stock puisse être construit pour l'année 1990, et d'autre part l'année à partir de laquelle elle est disponible dans la réalité.

On constate qu'à l'exception des *actifs cultivés* (5 premières positions du tableau T3), tous les actifs présentent des **lacunes** pour les séries longues. Afin de remédier à ce problème, une **rétropolation** des données pour les diverses catégories d'actifs est nécessaire. Les hypothèses qui ont été faites pour la rétopolation sont présentées dans les sous – chapitres suivants.

T2 Durées de vie des actifs fixes selon les Comptes nationaux

Actifs fixes	Durée de vie (en années)
Petits fruits	8
Houblon	20
Plantes industrielles	12
Arboriculture	15
Vignes	25
Animaux	- ¹
Produits métalliques, hors machines et équipement	18
Machines et équipements	18
Produits informatiques, électroniques et optiques	7
Installation de machines	18
Equipements électriques	15
Industrie automobile	10
Autres matériels de transport	20
Programmation et conseils informatiques ²	4
Articles céramiques, vaisselle	10
Fabrication de meubles	15
Instruments, articles sports, jeux, fournitures médicales	10
Textiles, hors habillement	10
Construction	50

¹ Par convention (EUROSTAT), les animaux ne sont pas amortis et leur nombre est évalué à l'aide des cheptels cantonaux, ce qui signifie qu'il s'agit d'un stock basé sur un inventaire.

² Dans le cadre des calculs de la Productivité multifactorielle, cette rubrique est décomposée en deux rubriques: «Edition de logiciels» et «Programmation, conseil et autres activités informatiques» Voir: Office fédéral de la statistique (OFS), *Productivité multifactorielle*, rapport méthodologique, Neuchâtel, 2013.

T3 Disponibilité des données selon les Comptes nationaux

Actifs fixes	FBCF nécessaire dès	FBCF disponible dès
Petits fruits	1983	1940
Houblon	1971	1940
Plantes industrielles	1979	1940
Arboriculture	1976	1940
Vignes	1966	1940
Produits métalliques, hors machines et équipement	1973	1990
Machines et les équipements	1973	1990
Produits informatiques, électroniques et optiques	1984	1990
Installation de machines	1973	1990
Equipements électriques	1976	1990
Industrie automobile	1981	1990
Autres matériels de transport	1971	1990
Programmation et conseils informatiques	1987	1990
Articles céramiques, vaisselle	1981	1990
Fabrication de meubles	1976	1990
Instruments, articles sports, jeux, fournitures médicales	1981	1990
Textiles, hors habillement	1981	1990
Construction	1941	1948

FBCF = Formation brute de capital fixe

4.2 Séries historiques de la FBCF

4.2.1 Rétropolation de la FBCF dans la construction

Compte tenu de la durée de vie moyenne d'un investissement dans la construction (50 ans), une réropolation pour les années 1941 à 1947 est nécessaire afin d'obtenir une première estimation complète du stock de capital pour l'année 1990. La méthodologie établie par l'OCDE⁶ préconise d'exclure des logements résidentiels, les logements occupés par leur propre propriétaire. En effet, ces derniers sont considérés comme des ménages dans le système de comptabilité nationale. N'étant pas producteurs, ils ne participent pas à la formation brute de capital fixe. Face aux difficultés rencontrées dans la pratique, l'OCDE laisse toutefois le choix d'exclure ou d'inclure complètement les logements résidentiels dans les investissements. En Suisse, cette distinction sur une longue période n'est pas disponible. En conséquence, la réropolation repose sur des données des investissements dans la construction contenant intégralement les logements résidentiels.

Hypothèse: Le taux d'évolution du produit intérieur brut (PIB) peut déterminer le taux d'évolution de la FBCF dans la construction (à un coefficient de pondération près, à savoir le taux d'élasticité).

Etant donné une corrélation positive entre le PIB et la FBCF dans la construction⁷ et

$$\Delta PIB_t = \frac{PIB_t - PIB_{t-1}}{PIB_{t-1}} \quad (1) \text{ et}$$

$$\Delta FBCF_t^{Bau} = \frac{FBCF_t^{Bau} - FBCF_{t-1}^{Bau}}{FBCF_{t-1}^{Bau}} \quad (2)$$

Où

$PIB_t =$ Produit intérieur brut de l'année t , aux prix de l'année précédente, année de référence 2005.

$FBCF_t^{Bau} =$ Formation brute de capital fixe dans la construction de l'année t , aux prix de 2005.

il est possible d'exprimer l'hypothèse énoncée ci-dessus comme:

$$\Delta FBCF_t^{Bau} = \varepsilon_{FBCF}^{Bau} \Delta PIB_t \quad (3)$$

Où

$\varepsilon_{FBCF}^{Bau} =$ Elasticité des investissements dans la construction par rapport au PIB.

Ce coefficient d'élasticité est estimé par un modèle de régression en différence première utilisant le logarithme de la FBCF Bau comme variable dépendante et le logarithme du PIB comme variable indépendante⁸.

$$\ln\left(\frac{FBCF_t^{Bau}}{FBCF_{t-1}^{Bau}}\right) = \beta_0 + \beta_1 \ln\left(\frac{PIB_t}{PIB_{t-1}}\right) + \varepsilon \quad (4)$$

Où

$\beta_1 = \varepsilon_{FBCF}^{Bau}$ estimé par $\hat{\beta}_1 = \hat{\varepsilon}_{FBCF}^{Bau}$

On applique par conséquent à la plus ancienne donnée disponible de la FBCF (c'est-à-dire 1948) le taux de croissance du PIB entre l'année t et $t-1$ ⁹, pondéré par le coefficient d'élasticité estimé ($\hat{\beta}_1$).

Au final, la formule de la réropolation de la FBCF dans la construction s'écrit comme suit:

$$FBCF_{t-1}^{Bau} = \frac{1}{(\hat{\varepsilon}_{FBCF}^{Bau} * \Delta PIB_t) + 1} FBCF_t^{Bau} \quad (5)$$

4.2.2 Rétropolation de la FBCF en biens d'équipement

La série actuelle des CN sur la FBCF en biens d'équipement est disponible à partir de 1990. La réropolation de toutes les catégories d'actifs fixes repose sur l'ancienne série des comptes nationaux de la FBCF en bien d'équipements à prix courants. Celle-ci est disponible jusqu'en 1948.

Les taux d'évolution de la FBCF, relatifs à chaque actif fixe, de l'ancienne série des CN ont servi d'indicateur pour répoler les données depuis 1990.

La réropolation de la FBCF en biens d'équipement s'écrit donc:

$$FBCF_{i,t-1}^{BE} = \frac{1}{(\Delta FBCF_{i,t}^{OLD,BE} + 1)} FBCF_{i,t}^{BE} \quad (6)$$

Où

$FBCF_{i,t}^{BE} =$ Formation brute de capital fixe du bien d'équipement i , de l'année t , à prix courants.

⁶ Pour plus de détails, voir: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Mesurer la productivité, mesurer la croissance de la productivité par secteur et pour l'ensemble de l'économie, Paris, 2001, pp 77-79.

⁷ Voir: Office fédéral de la statistique (OFS), Stock de capital non financier, rapport méthodologique, Neuchâtel, 2009.

⁸ La stationnarité des deux séries, exprimées en différence première, a été vérifiée sur la base du test de racine unitaire Augmented Dickey-Fuller (ADF).

⁹ La série du PIB utilisée remonte jusqu'en 1890. Elle provient de: F. Andrist, R. G. Anderson et M.M. Williams, *Real output in Switzerland: new estimates for 1914-1947*, Quarterly Review Federal Reserve Bank, St. Louis, Mai 2000.

$\Delta FBCF_{i,t}^{OLD,BE}$ = Taux d'évolution de l'ancienne série de la FBCF de l'actif i , à prix courants, entre l'année t et $t-1$.

Une fois que les nouvelles séries à prix courants de la FBCF rétopolée sont disponibles, il convient de les **exprimer aux prix de 2005**. Pour ce faire, la procédure suivante est appliquée:

1. Calcul des taux de variation annuelle des déflateurs implicites de l'ancienne série de la FBCF en biens d'équipement de 1971 à 1990.
2. Rétopolation des déflateurs à l'aide des taux d'évolution calculés au point 1 ci-dessus, depuis 1971.
3. Déflation de la série de la nouvelle FBCF de 1971 à 1989 sur la base des déflateurs aux prix de l'année précédente obtenus au point 2. La série FBCF obtenue est donc exprimée aux prix de l'année précédente.
4. La série obtenue ci-dessus est recalculée afin d'être exprimée aux prix de l'année de référence 2005 = 100.

4.3 Fonction de survie des actifs fixes

D'une manière générale, tous les actifs fixes ayant une durée de vie déterminée ne se déclassent pas tous en même temps. Ainsi, les voitures d'une marque X dont la durée de vie estimée est de 10 ans ne cessent pas toutes de fonctionner en même temps durant leur 10^e année de vie. Certaines voitures sont déclassées plus rapidement, d'autres plus tardivement. Pour l'analyste, il convient de se rapprocher le plus possible de cet état de la nature. Pour appliquer la méthode de l'inventaire perpétuel, il est donc nécessaire de connaître la part de la FBCF, réalisée en t , qui *subsiste* encore durant les années suivantes. Cette part (appelée également «survivant») est mesurée par une *fonction de survie*. En Suisse, la fonction de survie appliquée est **implicitement intégrée dans la fonction d'amortissement**, détaillée dans le chapitre suivant.

4.4 Fonctions d'amortissement des actifs fixes

La consommation de capital fixe, ou amortissement, reflète la dépréciation du stock de capital au cours d'une période par suite d'usure normale et d'obsolescence. Le SEC 95 préconise le recours à une mesure linéaire de l'amortissement. En d'autres termes, cela signifie que l'on fait l'hypothèse que la valeur du stock de capital diminue du même montant pendant chaque période. Ce montant est égal à $1/n$ de la valeur initiale de l'actif, où n est la durée de vie utile moyenne pour ce type d'actif.

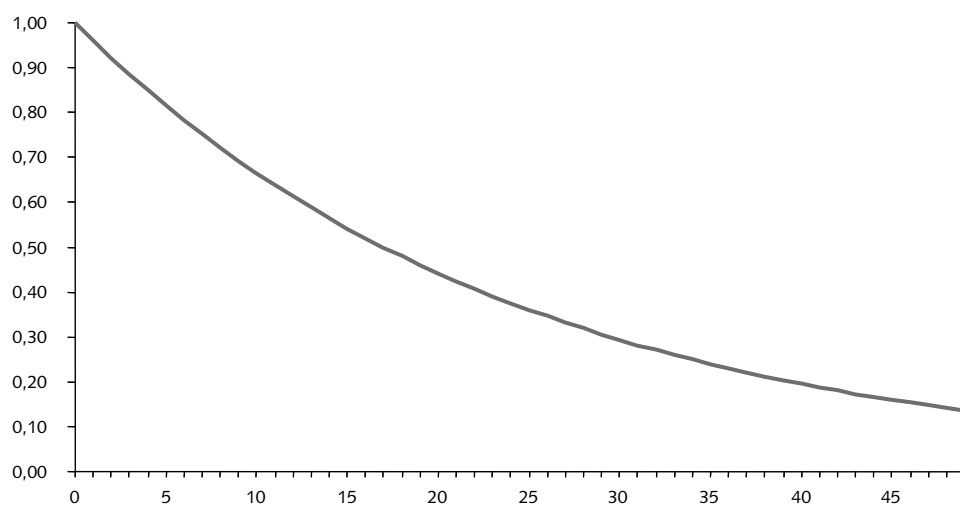
La fonction d'amortissement retenue en Suisse est la **géométrique à taux double (double declining)**. Le choix d'une fonction d'amortissement géométrique à taux double se justifie principalement par deux éléments:

1. Conformité avec les pratiques internationales et notamment celles de l'OCDE (OECD 2009).
2. Ce type d'amortissement présente l'avantage de tenir compte de deux éléments: la **dépréciation** et le **taux de survie** des actifs considérés. Il tient ainsi compte du déclassement des actifs, que ceux-ci soient retirés du stock parce qu'ils arrivent en fin de durée de vie utile, ou qu'ils soient retirés du stock avant la fin de durée de vie utile.
3. Une facilité d'implémentation des services du capital lors des estimations du stock productif nécessaires aux calculs relatifs à la productivité multifactorielle.¹⁰

Cette méthode implique une **baisse rapide** de la valeur des actifs fixes durant la première année de durée de vie. Par la suite, les pertes diminuent. Comme le montre le graphique ci-dessous, le profil géométrique est **convexe**.

¹⁰ Concernant le stock productif et les calculs relatifs à la productivité multifactorielle, le lecteur trouvera toutes les informations nécessaires dans: Rais, G. et Banatte, S. (2013), «Productivité multifactorielle – rapport méthodologique», OFS, Neuchâtel.

Exemple de profil géométrique «double declining» pour une durée de vie de 50 ans



Formellement, l'estimation du SDCN, utilisant un taux géométrique double s'écrit de la manière suivante:

$$SDCN_t^i = \sum_{j=0}^n (1 - \delta^i)^j FBCF_{t-j}^i \quad (1)$$

Où

$FBCF_{t-j}^i$ = Formation brute de capital fixe i pendant l'année $t-j$

$j = 1, 2, 3, \dots, N$, le nombre d'années d'existence de l'actif fixe i .

δ^i = Taux de dépréciation anticipé de l'actif i .

n = Durée de vie utile en années.

Comme nous utilisons un taux géométrique double:

$$\delta^i = 2/n$$

Le SDCN total se définit comme l'agrégation des $SDCN_t^i$ de chaque catégorie d'actifs fixes i , et donc, selon (1)

$$SDCN_t = \sum_{i=1}^k \sum_{j=0}^n (1 - \delta^i)^j FBCF_{t-j}^i \quad (2)$$

Où k , le nombre de catégories d'actif fixe.

Cette méthode d'amortissement implique que les données nécessaires à l'estimation du stock de capital net doivent être disponibles sur la même durée que les durées de vie des différentes catégories d'actifs.

On relève enfin que l'amortissement est réalisé au 1^{er} janvier de l'année sous revue conformément au manuel de l'OCDE. Ainsi, un actif investi durant l'année t sera amorti pour la première fois au 1^{er} janvier de l'année $t+1$.

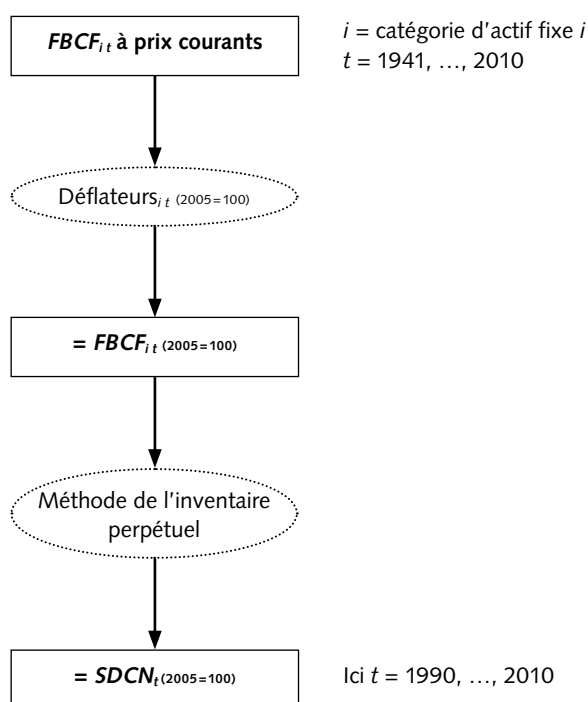
5 SDCN: des prix constants aux prix courants

Le **stock de capital net** est donc estimé en cumulant les données de la FBCF durant plusieurs années, puis en en déduisant les actifs arrivés à la fin de leur durée de vie utile et l'amortissement de ces actifs. Ce déclassement est effectué en pondérant les séries cumulées par un taux combinant l'amortissement et le taux de survie pour aboutir au stock de capital net des actifs considérés.

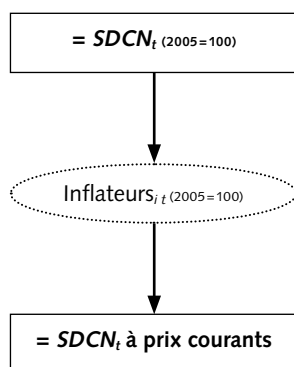
Afin de pouvoir cumuler les séries des investissements, il est nécessaire que celles-ci soient *valorisées aux prix d'une même année de référence*. La PIM nécessite en effet que les données de la FBCF doivent être exprimées aux prix d'une année de référence (à prix constants), afin d'assurer une même valorisation (coût constant de remplacement) aux investissements passés. On obtient ainsi la valeur du stock des actifs sous l'hypothèse que tous les actifs ont été achetés à l'état neuf au cours de cette année de référence. En jargon économique, cette méthode est celle du «coût constant de remplacement», également appelée «à prix constants». En Suisse, l'année de référence choisie est 2005 (exprimée 2005=100).

La méthode de l'inventaire perpétuel est ensuite appliquée aux données. Au final, pour une année donnée, les $SDCN_i$ des différents types d'actifs fixes i sont additionnés afin d'obtenir un **SDCN aux prix de 2005** pour l'économie nationale. Ce dernier est noté $SDCN_{2005=100}$.

Le schéma ci-dessous permet de mieux comprendre les différentes étapes dans le calcul du $SDCN_{2005=100}$:



Le $SDCN_i$ à **prix courants** est obtenu en «inflatant» les données du $SDCN_{2005=100}$ pour chaque catégorie d'actifs fixes i , c'est-à-dire en effectuant l'opération inverse de celle appliquée lors de la déflation. Le schéma ci-dessous permet de mieux comprendre les différentes étapes dans le calcul du $SDCN$ à prix courants:



Remarque: Il est important de relever ici qu'il n'est pas judicieux d'appliquer la méthode PIM aux données de la formation brute de capital fixe à *prix courants*. Malgré son apparente facilité d'application, une telle solution n'est pas souhaitable. En effet, on obtient ainsi un stock aux *prix historiques*, en lieu et place d'un stock à prix courants selon une année de référence. Or, un stock aux prix historiques présente peu ou pas d'intérêt analytique. En effet, un tel stock contient des actifs survivants évalués aux prix qui prévalaient lors de leur année d'investissement. Ainsi, le stock contiendra simultanément des actifs fixes aux prix de t , $t-1$, $t-2$, ..., $t-L$ (L étant la durée de vie maximale de l'actif fixe considéré). Un tel stock, qui contient des prix très hétérogènes, n'est pas approprié pour un cadre analytique rigoureux.

6 Conclusions

La mise sur pieds du stock de capital non financier répond à un double objectif pour l'OFS:

- 1. Elargissement du cadre de l'analyse macroéconomique:** Il s'agit de fournir des résultats officiels sur le **montant** et la **structure** du patrimoine non financier de l'économie suisse. En associant cette information avec les données publiées sur le patrimoine financier, l'analyste a une vue d'ensemble des principales positions de la richesse de notre pays.
- 2. Analyse de la productivité multifactorielle:** La construction d'un stock de capital net fournit la base nécessaire aux réflexions visant la mesure des services tirés du capital, et de ce fait, la productivité multifactorielle¹¹. L'analyse macroéconomique est enrichie de deux volets extrêmement intéressants qui devraient permettre d'intégrer le capital dans les réflexions de croissance et de compétitivité.

Afin de refléter au mieux la réalité économique de la Suisse et de tenir compte de l'évolution des directives internationales, les Comptes nationaux (CN) doivent régulièrement être révisés. Le SDCN puisant ses données dans les CN, il est soumis aux mêmes impératifs de révision que les CN. De plus, les amortissements et les durées de vie des actifs font régulièrement l'objet de discussions au niveau international. Tous ces travaux ont toutefois en commun une seule ambition: fournir une information de qualité reposant sur les statistiques à disposition et sur une méthodologie reconnue au niveau international. Ce faisant, l'OFS offre un précieux outil d'analyse sans augmenter la charge qui pèse sur les entreprises, et enrichit le débat politique avec une nouvelle dimension statistique.

¹¹ Pour plus de renseignements sur les services du capital et la productivité multifactorielle, voir sur le site internet de l'OFS, la partie consacrée à la productivité (sous le thème de l'Economie nationale).

7 Bibliographie

- F. Andrist, R. G. Anderson, M. M. Williams, *Real Output in Switzerland: new estimates for 1914–47*, in Quarterly Review Federal Reserve Bank, St.Louis, USA, mai 2000.
- Australian National Accounts, *Concepts, sources and Methods, Capital stock and consumption of fixed capital*, chapter 16, Canberra, 2003.
- Office fédéral de la statistique (OFS), *Le système de comptabilité nationale, Résultats 2001–2005*, Neuchâtel, 2008.
- Office statistique des communautés européennes (Eurostat), *Système européen de comptes, SEC 1995*, Office des publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg 1996.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *La mesure des stocks de capital, des services du capital et de la productivité multifactorielle*, Revue économique de l'OCDE No 37, Paris, 2003.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Mesurer la productivité, mesurer la croissance de la productivité par secteur et pour l'ensemble de l'économie*, Paris, 2001.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *La Mesure du capital Deuxième édition*, OCDE, Paris, 2009.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Measuring capital in the Netherlands*, Working Party on National Accounts, Paris, octobre 2005.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Méthodes utilisées par les pays de l'OCDE pour mesurer les stocks de capital fixe*, Paris, décembre 1992
- Statistics Netherlands, *Perpetual Inventory Method*, Voorburg, juillet 1998.
- Office fédéral de la statistique (OFS), *Stock de capital non financier, rapport méthodologique*, Neuchâtel, 2009.
- Office fédéral de la statistique (OFS), *Productivité multifactorielle, rapport méthodologique*, Neuchâtel, 2013.

Liste des abréviations

ADF	Augmented Dickey-Fuller Unit Root test
BNS	Banque nationale suisse
CN	Comptes nationaux
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
FBCF	Formation brute de capital fixe
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OFS	Office Fédéral de la Statistique
PIB	Produit intérieur brut
PIM	Méthode de l'inventaire perpétuel
SDCB	Stock de capital brut
SDCN	Stock de capital net
SEC 95	Système européen des comptes nationaux et régionaux 1995

Annexe

Définition des différentes catégories d'actifs non financiers

Source: Office statistique des communautés européennes (Eurostat), *Système européen de comptes, SEC 1995*, Office des publications officielles des Communautés Européennes, Luxembourg 1996.

AN.1 Actifs produits

AN.11 Actifs fixes

AN.111 Corporels produits

AN.112 Incorporels produits

AN.12 Stocks de biens

AN.13 Objets de valeurs

An.2 Actifs non produits

AN.21 Actifs corporels non produits

AN.22 Actifs incorporels non produits

Actifs non financiers (AN.)

Actifs sur lesquels les unités institutionnelles font valoir, individuellement ou collectivement, des droits de propriété et dont la détention ou la jouissance au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques à leurs propriétaires; ils comprennent les actifs corporels produits et non produits ainsi que la majeure partie des actifs incorporels sans passif de contrepartie.

– Actifs produits (AN.1)

Actifs non financiers issus de processus de production. Les actifs produits comprennent les actifs fixes, les stocks et les objets de valeur, tels que définis ci-après.

• Actifs fixes (AN.11)

Actifs produits utilisés de façon répétée ou continue dans des processus de production pendant une durée d'au moins un an. Les actifs fixes comprennent les actifs fixes corporels et les actifs fixes incorporels, tels que définis ci-après.

▪ Actifs fixes corporels (AN.111)

Les actifs fixes corporels comprennent les logements, les autres bâtiments et ouvrages de génie civil, les machines et équipements ainsi que les actifs cultivés, tels que définis ci-après.

▪ Logements (AN.1111)

Bâtiments utilisés exclusivement ou principalement à des fins d'habitation, y compris les constructions annexes (garages, etc.) ainsi que tous les équipements permanents habituellement installés dans des bâtiments de ce type. Sont inclus également les bateaux, les péniches, les caravanes résidentielles et les roulotte utilisés au titre de résidence principale par des ménages, de même que les monuments historiques dont la fonction principale est le logement. Les coûts de déblaiement et de préparation des sites sont également inclus.

À titre d'exemples, on peut citer les maisons à un ou deux logements et les autres immeubles d'habitation appelés à être occupés de façon permanente.

Les logements non achevés sont inclus si l'utilisateur final est réputé en avoir acquis la propriété soit parce qu'il s'agit d'une construction pour compte propre, soit parce qu'il existe un contrat d'achat/de vente. Les logements destinés au personnel taire sont inclus puisqu'à l'instar de ceux acquis par des civils, ils destinés à la production de services de logement.

▪ Autres bâtiments et ouvrages de génie civil (AN.1112)

Immeubles non résidentiels et autres constructions, tels que définis ci-après. Les bâtiments et ouvrages non achevés sont inclus si l'utilisateur final est réputé en avoir acquis la propriété soit parce qu'il s'agit d'une construction pour son propre compte, soit parce qu'il existe un contrat d'achat/de vente. Les bâtiments et ouvrages acquis à des fins militaires sont inclus s'ils sont semblables à des bâtiments civils acquis à des fins de production et s'ils sont utilisés de la même manière que ceux-ci.

□ **Bâtiments non résidentiels (AN.1121)**

Bâtiments qui ne sont pas destinés à des fins d'habitation, y compris les installations et équipements faisant partie intégrante des constructions ainsi que les coûts de déblaiement et de préparation des sites. Les monuments historiques dont la fonction principale n'est pas le logement sont également inclus.

À titre d'exemples, on peut citer les entrepôts et bâtiments industriels, les immeubles à usage commercial, les salles de spectacle, les hôtels et restaurants, les bâtiments scolaires, les établissements hospitaliers, etc.

□ **Autres ouvrages de génie civil (AN.1122)**

Constructions autres que les bâtiments, y compris le coût de la voirie, des réseaux d'assainissement et des travaux de déblaiement et de préparation des sites autres que ceux destinés à accueillir des bâtiments résidentiels ou non résidentiels. Sont également inclus les monuments historiques ne pouvant être assimilés à des bâtiments résidentiels ou non résidentiels, ainsi que les puits, les tunnels et autres ouvrages liés à l'exploitation de gisements minéraux (les améliorations majeures apportées à des terrains – barrages ou digues, par exemple – sont incluses dans la valeur de ceux-ci).

À titre d'exemples, on peut citer les autoroutes, les routes, les rues, les voies ferrées et les pistes d'aéroports, les ponts, les autoroutes sur piliers, les tunnels et les ouvrages ferroviaires souterrains, les voies et conduites d'eau, les ports, les barrages et autres ouvrages hydrauliques, les conduites sur grande distance, les lignes de communication et de transport d'électricité, les conduites et câbles de réseaux urbains et leurs installations auxiliaires, les ouvrages de construction destinés au secteur manufacturier ainsi que les ouvrages de construction destinés aux sports et aux loisirs.

■ **Machines et équipements (AN.1113)**

Équipements de transport et autres machines et équipements, tels que définis ci-après, à l'exclusion de ceux acquis par les ménages à des fins de consommation finale. Les outils relativement bon marché et achetés à intervalles relativement réguliers, tels les outils à main, peuvent être exclus. Sont également exclus les machines et équipements faisant partie intégrante de bâtiments résidentiels et non résidentiels.

Les machines et équipements non terminés sont exclus (sauf s'ils sont produits pour compte propre) puisque l'utilisateur final n'est censé en acquérir la propriété qu'au moment de la livraison. Les machines et équipements acquis à des fins militaires sont inclus pour autant qu'il s'agisse de biens similaires à ceux acquis par des unités civiles à des fins de production et qu'ils soient utilisés de la même façon par les militaires.

Les machines et équipements acquis par les ménages à des fins de consommation finale ne sont pas traités comme actifs. Ils sont classés dans un poste pour mémoire «Biens de consommation durables» du compte de patrimoine des ménages. Les bateaux, les péniches, les caravanes résidentielles et les roulottes utilisés par les ménages au titre de résidence principale font partie des logements.

□ **Matériels de transport (AN.1131)**

Matériels destinés au transport de personnes ou de choses. À titre d'exemples, on peut citer les produits (à l'exclusion de leurs parties) relevant de la sous-section DM de la CPA de 1993 «Matériel de transport»: véhicules automobiles, remorques et semi-remorques, navires, locomotives, automotrices et autre matériel ferroviaire roulant, véhicules aériens et spatiaux, motocycles et bicyclettes, etc.

□ **Autres machines et équipements (A.1132)**

Machines et équipements non classés ailleurs. À titre d'exemples, on peut citer les produits (à l'exclusion de leurs parties et des services d'installation, de réparation et d'entretien) relevant des divisions, groupes et catégorie ci-après de la CPA: 29.1 «Équipements mécaniques», 29.2 «Autres machines d'usage général», 29.3 «Machines agricoles», 29.4 «Machines-outils» et 29.5 «Autres machines d'usage spécifique», 30 «Machines de bureau et matériel informatique», 31 «Machines et appareils électriques», 32 «Équipements de radio, télévision et communication» et 33 «Matériel médico-chirurgical et d'orthopédie», 23.30.2 «Éléments combustibles (cartouches), non irradiés, pour réacteurs nucléaires», 36.1 «Meubles», 36.3 «Instruments de musique», 36.4 «Articles de sport» et 28.3 «Générateurs de vapeur (à l'exclusion des chaudières pour le chauffage central à eau chaude)».

▪ **Actifs cultivés (AN.1114)**

Animaux d'élevage, animaux laitiers, animaux de trait, etc., ainsi que vignobles, vergers et autres plantations permanentes, tels que définis ci-après, placés sous le contrôle direct et la responsabilité des unités institutionnelles et gérés par celles-ci. Les actifs cultivés non encore arrivés à maturité sont exclus, sauf s'ils sont produits pour compte propre.

□ **Animaux d'élevage, animaux laitiers, animaux de trait, etc. (AN.11141)**

Animaux élevés pour les produits qu'ils fournissent régulièrement: animaux de reproduction (y compris poissons et volaille), bétail laitier, animaux de trait, moutons et autres animaux élevés pour leur laine et animaux de charge, de course et de loisirs.

□ **Vignobles, vergers et autres plantations permanentes (AN.11142)**

Arbres (y compris les vignes et les arbustes) cultivés pour les produits qu'ils fournissent régulièrement, notamment ceux cultivés pour leurs fruits, leur sève, leur résine, leur écorce ou leur feuilles.

▪ **Actifs fixes incorporels (AN.112)**

Actifs fixes conçus pour pouvoir être utilisés pendant plus d'une année: prospection minière et pétrolière, logiciels, œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales et autres actifs fixes incorporels, tels que définis ci-après.

▪ **Prospection minière et pétrolière (AN.1121)**

Valeur des dépenses consacrées à la prospection de gisements de pétrole, de gaz naturel et de minéraux. Ces dépenses englobent les frais d'obtention des prélicences et licences, les frais d'acquisition, le coût des études de faisabilité, le coût des sondages et forages d'essai, le coût de la prospection aérienne et des autres levés, les frais de transport ainsi que les autres dépenses engagées pour pouvoir effectuer les essais.

▪ **Logiciels (AN.1122)**

Programmes, descriptifs et documentation pour logiciels d'exploitation et d'application. Sont inclus les logiciels achetés et ceux produits pour compte propre, à condition que la dépense soit substantielle. Les dépenses importantes consacrées à l'achat, à la mise au point ou à l'extension de bases de données destinées à être utilisées pendant une durée supérieure à un an sont également incluses, que ces bases soient commercialisées ou non.

▪ **Œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales (AN.1123)**

Pellicules, bandes magnétiques, manuscrits, maquettes et autres supports sur lesquels sont enregistrés ou qui contiennent des originaux de représentations théâtrales, de programmes de radio ou de télévision, d'œuvres musicales, d'événements sportifs, d'œuvres littéraires ou artistiques, etc. Les œuvres produites pour compte propre sont incluses. Dans certains cas (par exemple, les films) il peut exister plusieurs originaux.

▪ **Autres actifs fixes incorporels (AN.1129)**

Informations nouvelles, connaissances spécialisées nouvelles, etc., non classées ailleurs dont l'utilisation à des fins de production est réservée aux unités qui peuvent faire valoir des droits de propriété ou aux unités autorisées par les précédentes.

• **Stocks (AN.12)**

Biens et services produits durant la période courante ou une période antérieure qui sont conservés en vue d'être vendus ou utilisés à des fins de production ou autres à une date ultérieure. Les stocks comprennent les matières premières et fournitures, les travaux en cours, les produits finis et les biens destinés à la revente, tels que définis ci-après.

Sont inclus tous les stocks détenus par les administrations publiques, y compris, mais non exclusivement, les stocks de matières premières stratégiques et d'autres biens présentant une importance particulière pour l'économie nationale.

▪ **Matières premières et fournitures (AN.121)**

Biens que leurs propriétaires ont l'intention, non pas de revendre, mais d'utiliser comme entrées intermédiaires dans leur processus de production.

▪ **Travaux en cours (AN.122)**

Biens et services qui soit sont partiellement terminés mais ne peuvent normalement pas être mis à la disposition d'autres unités sans transformation préalable, soit ne sont pas encore arrivés à maturité et dont le processus de production sera poursuivi au cours d'une période future par le même producteur. Sont exclus les ouvrages de génie civil partiellement terminés dont l'utilisateur final est réputé avoir acquis la propriété soit parce qu'il s'agit d'une production pour compte propre, soit parce qu'il existe un contrat d'achat/de vente. Les travaux en cours comprennent les travaux en cours sur actifs cultivés et les autres travaux en cours, tels que définis ci-après.

▪ **Travaux en cours sur actifs cultivés (AN.1221)**

Animaux élevés pour leur viande ou leur chair, tels la volaille et les poissons élevés à des fins commerciales; arbres et autres végétaux fournissant une production unique lors de leur abattage ou arrachage; actifs cultivés à production permanente non encore arrivés à maturité.

▪ **Autres travaux en cours (AN.1222)**

Biens autres que les actifs cultivés et les services dont la production, la transformation ou l'assemblage sont partiellement terminés, mais qui ne seront normalement vendus, expédiés ou remis à d'autres unités qu'après avoir subi une transformation complémentaire.

▪ **Produits finis (AN.123)**

Biens prêts à être vendus ou expédiés par le producteur.

▪ **Biens destinés à la revente (AN.124)**

Biens acquis par des entreprises – grossistes ou détaillants, par exemple, et destinés à être revendus en l'état (c'est-à-dire sans autres manipulations que celles nécessaires pour rendre les produits plus attrayants aux yeux de la clientèle).

• **Objets de valeur (AN.13)**

Actifs produits qui ne sont normalement pas utilisés à des fins de production ou de consommation, dont la valeur est censée augmenter avec le temps ou, à tout le moins, ne pas diminuer en termes réels, qui en principe ne se détériorent pas avec le temps et qui sont acquis et détenus essentiellement au titre de réserve de valeur. Les objets de valeur comprennent les pierres et métaux précieux, les antiquités et autres objets d'art, ainsi que les autres objets de valeur, tels que définis ci-après.

▪ **Pierres et métaux précieux (AN.131)**

Pierres et métaux précieux détenus par des entreprises, mais que celles-ci n'ont pas l'intention d'utiliser dans leur processus de production.

▪ **Antiquités et autres objets d'art (AN.132)**

Peintures, sculptures, etc. reconnues comme objets d'art ou antiquités.

▪ **Autres objets de valeur (AN.139)**

Objets de valeur non classés ailleurs, tels les collections ou les bijoux de valeur élevée fabriqués à partir de pierres et de métaux précieux.

– **Actifs non produits (AN.2)**

Actifs non financiers qui ne sont pas issus de processus de production. Ils peuvent être corporels ou incorporels (voir définitions ci-après). Sont également inclus les frais de mutation ainsi que les améliorations majeures qui leur sont apportées.

• **Actifs corporels non produits (AN.21)**

Actifs non produits d'origine naturelle sur lesquels des droits de propriété transférables peuvent être établis. Les éléments du patrimoine naturel sur lesquels des droits de propriété n'ont pas été ou n'ont pas pu être établis – air ou océans, par exemple – sont exclus. Les actifs corporels non produits comprennent les terrains, les gisements, les ressources biologiques non cultivées ainsi que les réserves d'eau, tels que définis ci-après.

▪ **Terrains (AN.211)**

Sols et eaux de surface sur lesquels des droits de propriété sont établis. Sont également incluses les améliorations majeures qui ne peuvent être dissociées physiquement des terrains eux-mêmes. Sont exclus les bâtiments et autres ouvrages situés sur les terrains ou les traversant, les terres cultivées, les végétaux, les animaux, les gisements, les ressources biologiques non cultivées et les réserves d'eau souterraines. On distingue les terrains supportant des bâtiments et ouvrages de génie civil, les terrains cultivés, les terrains et plans d'eau de loisir ainsi que les autres terrains et plans d'eau, tels que définis ci-après.

▪ **Terrains supportant des bâtiments et des ouvrages de génie civil (AN.2111)**

Terrains sur lesquels sont construits des bâtiments résidentiels et non résidentiels et des ouvrages de génie civil ou dans lesquels ont été creusées leurs fondations, notamment les cours et les jardins faisant partie intégrante de bâtiments agricoles et non agricoles et les routes d'accès aux exploitations agricoles.

▪ **Terrains cultivés (AN.2112)**

Terrains consacrés à des activités de production agricole ou horticole à des fins commerciales ou de subsistance, y compris en principe les vignobles, les vergers et autres plantations.

▪ **Terrains et plans d'eau de loisirs (AN.2113)**

Parcs, espaces et zones de détente, de jeux et de loisirs, tant publics que privés, avec leurs plans d'eau.

▪ **Autres terrains et plans d'eau (AN.2119)**

Terrains non classés ailleurs, notamment les jardins et les terrains privés non cultivés à des fins commerciales ou de subsistance, les espaces verts publics, les terrains entourant les habitations (à l'exclusion des cours et des jardins faisant partie intégrante de bâtiments agricoles et non agricoles) et leurs plans d'eau.

▪ **Gisements (AN.212)**

Réserves prouvées de minéraux, tant affleurantes que souterraines, qui sont économiquement exploitables dans l'état actuel de la technologie et eu égard au niveau relatif des prix. Généralement, les droits de propriété d'un gisement peuvent être isolés de ceux du terrain lui-même. Les gisements comprennent les réserves de charbon, de pétrole et de gaz naturel, les réserves de minerais métalliques et les réserves de minerais non métalliques, telles que définies ci-après.

▪ **Réserves de charbon, de pétrole et de gaz naturel (AN.2121)**

Réserves d'anthracite, de charbon bitumineux et de lignite, ainsi que gisements de pétrole et de gaz naturel.

▪ **Réserves de minerais métalliques (AN.2122)**

Gisements de minerais de métaux ferreux, non ferreux et précieux.

▪ **Réserves de minerais non métalliques (AN.2123)**

Carrières de pierres, sablières et argilières, réserves de substances chimiques et d'engrais minéraux, sédiments salins, gisements et dépôts de quartz, gypse, gemmes, bitume, asphalte, tourbe et autres minerais non métalliques, à l'exclusion du charbon et du pétrole.

▪ **Ressources biologiques non cultivées (AN.213)**

Animaux et végétaux à production unique ou permanente sur lesquels des droits de propriété sont exercés, mais dont la croissance naturelle et/ou la régénération n'est pas placée sous le contrôle direct et la responsabilité d'unités institutionnelles et n'est pas gérée par celles-ci. À titre d'exemples, on peut citer les forêts vierges et les pêches non exploitées faisant partie du territoire national. Ne doivent être incluses que les ressources qui sont déjà exploitables à des fins économiques ou qui sont susceptibles de l'être dans un avenir proche.

▪ **Réserves d'eau (AN.214)**

Nappes aquifères et autres réserves souterraines d'eau dans la mesure où leur rareté conduit à l'exercice de droits de propriété et/ou d'utilisation, leur donne une valeur marchande et justifie diverses mesures de contrôle économique.

• **Actifs incorporels non produits (AN.22)**

Actifs non produits correspondant à des concepts créés par l'homme. Ils doivent leur existence à des opérations de nature juridique ou comptable, tel la délivrance d'un brevet ou le transfert d'un avantage économique à un tiers. Certains de ces actifs permettent à leurs propriétaires d'exercer des activités déterminées et d'empêcher d'autres unités institutionnelles d'en faire autant sans leur autorisation. Les actifs incorporels non produits comprennent les brevets, les baux et autres contrats cessibles, les fonds commerciaux et les autres actifs incorporels non produits.

▪ **Brevets (AN.221)**

Actifs incorporels créés par la loi ou par décision d'une juridiction ad hoc dont la fonction est de protéger l'exploitation des découvertes et inventions industrielles. Un brevet peut, par exemple, couvrir la composition d'un matériau, un procédé de fabrication, un mécanisme, un circuit ou un appareil électrique ou électronique, une formule pharmaceutique ou un nouvel organisme vivant produit artificiellement.

▪ **Baux et autres contrats cessibles (AN.222)**

Baux ou contrats que le preneur a le droit de transmettre à une tierce partie sans en référer au bailleur. À titre d'exemples, on peut citer les baux de terrains, bâtiments et autres ouvrages, les concessions ou droits exclusifs d'exploitation de gisements minéraux et pétrolifères ou de pêcheries, les contrats transférables passés avec des athlètes ou des auteurs, ainsi que les options d'achat d'actifs corporels non encore produits. Les contrats de location de machines ne font pas partie des actifs incorporels non financiers.

▪ **Fonds commerciaux (AN.223)**

Différence entre le montant payé pour une entreprise en activité et la somme de ses actifs nets de ses passifs, chacun de ceux-ci étant identifié et évalué séparément. Le fonds commercial inclut donc, d'une part, un ensemble d'éléments (clientèle, emplacement, relations commerciales, etc.) qui, à long terme, vont procurer un avantage à l'entreprise, mais qui ne sont pas comptabilisés tels quels en tant qu'actifs et, d'autre part, le surcroît de valeur créé par le fait que les différents actifs sont utilisés conjointement et non isolément.

▪ **Autres actifs incorporels non produits (AN.229)**

Actifs incorporels non produits non classés ailleurs.